

# Produits *Mapeheat*<sup>MC</sup> pour planchers chauffants

Garantie limitée de produit de 25 ans

Programme de garantie Best-Backed<sup>MS</sup> de MAPEI

---



1 800 42-MAPEI (1 800 426-2734) • [www.mapei.ca](http://www.mapei.ca)



Une « Garantie de produit » pour les produits désignés suivants s'applique à un produit en particulier ou à un jumelage de produits issu d'une seule catégorie de produits.

Un formulaire d'enregistrement de garantie en ligne doit être rempli au [www.mapeheatwarranties.com](http://www.mapeheatwarranties.com) dans les trente (30) jours suivant la date d'installation et conservé par le propriétaire du bâtiment. Il doit être accompagné d'un exemplaire des registres d'essais, des factures pertinentes ou d'une preuve d'achat et de photographies montrant le ou les produits dans leur intégralité, après leur installation, mais avant la pose du revêtement de sol.

Imprimez cette garantie, indiquez chaque produit acheté et gardez-la avec les documents du projet.

**Membranes**

- ▶ *Mapeheat Mat*
- ▶ *Mapeheat Membrane*

**Câble de chauffage électrique**

- ▶ *Mapeheat Cable*

**GARANTIE :**

Sous réserve des conditions et des restrictions énoncées ci-après, MAPEI Inc. (« MAPEI ») garantit que ses produits seront exempts de défauts pourvu qu'ils soient utilisés normalement pour la période de garantie applicable indiquée dans cette garantie limitée (« garantie »), lorsque le produit acheté est utilisé pour les installations résidentielles et conformément (a) aux fiches de données techniques et autres instructions publiées par MAPEI pour le produit (collectivement, la « Littérature de produit ») qui prennent effet au moment de l'installation, et (b) aux règlements et codes gouvernementaux ainsi qu'aux normes de l'industrie. Aux fins de cette garantie, le terme « résidentiel » signifie une maison unifamiliale détachée ou jumelée ou une unité en copropriété (condominium). Les installations dans des endroits publics, des établissements commerciaux et d'autres applications ne peuvent bénéficier d'une garantie de 25 ans au maximum qu'au cas par cas, sur approbation écrite préalable du directeur du Service technique de MAPEI. Nonobstant toute indication à l'effet du contraire, la présente garantie ne s'applique pas lorsque les produits ou systèmes de produits sont utilisés pour des applications à l'extérieur, des applications en immersion ou pour des applications employant des carreaux de verre, des carreaux avec un endos de résine, des carreaux de grand format de moins de 5,5 mm d'épaisseur et/ou de la pierre naturelle sensible à l'humidité. Les thermostats *Mapeheat* sont spécifiquement exclus de la couverture de cette garantie limitée.

**EXCLUSIONS DE COUVERTURE DE GARANTIE :**

La présente garantie ne s'applique pas aux situations suivantes :

- (a) dommages causés par des défaillances de structure, des sous-planchers inadéquats, une préparation de support ou de sous-plancher inappropriée, ou une mauvaise conception ou un défaut de structure;
- (b) dommages causés par des catastrophes naturelles, y compris, sans toutefois s'y limiter, les ouragans, inondations, tremblements de terre, feux, ou autre type de catastrophe naturelle, ou ce qui peut résulter de circonstances imprévues;
- (c) dommages causés par des actes de négligence, ou la mauvaise utilisation ou l'abus d'un produit; l'application inappropriée ou fautive d'un produit par l'installateur;
- (d) défaut de se conformer à la littérature de produit, aux règlements et codes de construction applicables, ainsi qu'aux normes de l'industrie;
- (e) des variations de couleurs, tons ou textures par rapport aux échantillons, aux emballages de produits ou autre matériel publicitaire;
- (f) dommages causés par l'humidité au sous-plancher ou les dégâts d'eau;
- (g) l'usure et la détérioration normales découlant de l'utilisation;
- (h) les fissures résultant de mouvements de structures, les déflexions excessives ou autres défauts du support;
- (i) dommages résultant du vandalisme;
- (j) dommages causés par l'entretien inapproprié ou l'utilisation inappropriée de produits chimiques de nettoyage;
- (k) dommages causés par une Réaction alcalis-silice ou Réaction alcalis en surface;
- (l) dommages causés par une exposition à des températures inappropriées, excessives ou extrêmes; et
- (m) dommages causés aux systèmes de chauffage de planchers *Mapeheat* dont les composants électriques ont été raccordés ou testés par un électricien non agréé ou autrement non qualifié.

De plus, en vous procurant ses produits, vous reconnaissez et acceptez que MAPEI ne peut être tenue responsable de la non-conformité ou de l'incompatibilité de ses produits, eu égard à l'emploi que l'utilisateur en fait ou désire en faire. Le type, l'épaisseur et le format des carreaux, de la pierre, du stratifié, du bois d'ingénierie ou du revêtement de sol en vinyle haut de gamme doivent convenir à l'application prévue. Les produits ne doivent pas être utilisés en combinaison avec d'autres produits qui ne sont pas fabriqués ou approuvés par MAPEI ou nVent NUHEAT.

**VOS DROITS LÉGAUX :**

La présente constitue la seule garantie des produits ou des systèmes de produits MAPEI achetés. Dans les limites permises par la loi, toutes autres garanties, expresses ou implicites, notamment, et ce, de façon non limitative, les garanties implicites de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier sont exclues. Toutes garanties implicites découlant de l'application d'une loi se limitent à la durée de cette garantie. Tous les autres recours, notamment, et ce, de façon non limitative, relatifs à des dommages directs, indirects, spéciaux ou exemplaires, particuliers ou accessoires, ou relatifs à des pertes pour tout gain manqué ou pertes d'exploitation, sont exclus en toutes circonstances. Toutefois, certaines provinces peuvent ne pas permettre de limitation sur les garanties implicites, ainsi la limitation aux présentes peut ne pas s'appliquer à vous. La présente garantie sera régie par les lois du Canada et des provinces dans lesquelles les produits ou systèmes de produits de MAPEI précités ont été achetés. Aucune garantie ne peut être modifiée par usage, modalité d'exécution ou pratique commerciale. Cette garantie vous confère des droits légaux spécifiques et vous pouvez aussi bénéficier de droits additionnels qui varient d'une province à l'autre. Aucune représentation, promesse, affirmation ou déclaration par un employé ou mandataire de MAPEI ne sera opposable à MAPEI, sauf si clairement mentionnée dans cette garantie. Cette garantie entre en vigueur à la date d'installation des produits ou systèmes de produits MAPEI et se termine comme indiqué dans la présente garantie; se limite au premier acheteur et ne peut être transférée; et s'applique uniquement aux achats de produits ou de systèmes de produits MAPEI effectués au Canada le ou après le 22 octobre 2019.

**PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'INDEMNISATION :**

Pour présenter une demande d'indemnisation sous cette garantie, vous devez contacter MAPEI Inc. par écrit dans les quinze (15) jours de votre connaissance du prétendu défaut de fabrication de notre produit ou système de produits, à l'attention de : Service technique, 2900, Francis-Hughes, Laval, Québec, Canada, H7L 3J5. Une preuve d'achat du prétendu produit ou système de produits défectueux doit être jointe à tout avis de réclamation. MAPEI se réserve le droit d'inspecter tout site d'installation, d'effectuer des tests et d'obtenir des échantillons de son produit ou système de produit utilisé lorsque la demande d'indemnisation se produit avant que MAPEI ne détermine la validité de votre réclamation. MAPEI peut déléguer à un tiers la tâche d'inspection, de test et de collecte d'échantillon décrite précédemment. En tout temps, le réclamant doit donner accès à MAPEI et ses représentants au site du propriétaire. MAPEI doit d'abord recevoir votre réclamation et l'évaluer avant que toute réparation ne soit effectuée; à défaut de quoi, cette garantie sera nulle et sans effet.

**VOTRE RECOURS EXCLUSIF :**

Si nous déclarons votre réclamation valide sous cette garantie et que nos produits s'avèrent défectueux, vous aurez droit, comme unique recours et à la discrétion de MAPEI : (a) au remplacement des produits uniquement pour la portion précise de l'installation initiale qui nécessite ledit remplacement, ou (b) le paiement d'un montant pour le prix d'achat du produit initial s'étant avéré défectueux. Si l'installation a été effectuée par un installateur MAPEI ou nVent NUHEAT certifié Pro, MAPEI s'engage à remettre le plancher dans son état d'origine ou, si ce n'est pas possible – en raison de conditions indépendantes de la volonté de MAPEI (par exemple, la disponibilité de la couleur et de ton, l'arrêt de production d'un produit, l'usure et la détérioration normale découlant de l'utilisation) – à une norme équivalente, sans frais pour l'acheteur.

Tous les produits mentionnés doivent être installés conformément à leur fiche technique.

Assistance produit du Service technique  
1 800 361-9309

1 800 42-MAPEI (1 800 426-2734)

[www.mapei.ca](http://www.mapei.ca)